



Organisation
internationale
du Travail

► Bureau d'évaluation



i-eval Discovery



« EVALUATION INTERNE A MI-PARCOURS DU PROJET : COMBATTRE L'ESCLAVAGE ET LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ESCLAVAGE AU MALI »

INFORMATIONS RAPIDES

Pays: Mali

Date à laquelle l'évaluation a été complétée par l'évaluateur: 23 June 2025

Date à laquelle l'évaluation a été approuvée par EVAL: Cliquez ici pour entrer la date

Type d'évaluation: Project

Horaire d'évaluation: Mi-parcours

Mode d'évaluation: Interne

Bureau administratif: CO-Abidjan

Bureau technique: FUNDAMANTALS

Gestion d'évaluation: Tiské COULIBALY

Nom(s) de l'évaluateur: Moussa SACKO

Code du projet: MLI/23/03 USA

Donateur(s) & budget : Département de la démocratie, des droits de l'homme et du travail (DRL) du Département d'État américain (USDOS), USD 1,234,567

Mots clés: *Dialogue social, Protection sociale, Administration du travail, Tripartisme, Centre National du Dialogue Social, Digitalisation, Santé et Sécurité au Travail*

CONTEXTE**Résumé du but, de la logique et de la structure du projet**

Le projet DRL vise à accélérer la lutte contre l'esclavage fondé sur l'ascendance et la discrimination associée au Mali. Il s'appuie sur une approche intégrée articulée autour de la sensibilisation, du plaidoyer, de l'accès à la justice et de l'autonomisation socio-économique des victimes.

La logique d'intervention repose sur une théorie du changement selon laquelle l'éradication de l'esclavage par ascendance nécessite à la fois une transformation des mentalités, une amélioration des cadres juridiques et une autonomisation des victimes. Cette logique se déploie autour de quatre résultats intermédiaires complémentaires : (i) Résultat 1 : Sensibilisation et amélioration de la compréhension des causes et des impacts de l'esclavage fondé sur l'ascendance (campagnes médiatiques, interventions communautaires, mobilisation des communicateurs traditionnels et des médias) ; (ii) Résultat 2 : Renforcement des politiques publiques, du cadre juridique et des mécanismes de protection (plaidoyer, vulgarisation des textes juridiques, formation des leaders) ; (iii) Résultat 3 : Promotion de l'accès à la justice pour les victimes (cliniques parajuridiques fixes et mobiles, assistance juridique locale, formations adaptées) ; (iv) Résultat 4 : Amélioration de l'accès des victimes aux services de base et appui à leur autonomisation économique (éducation, santé, création d'AGR, appui aux femmes chefs de ménage, regroupement associatif).

La zone d'intervention couvre Bamako, Ménaka, Anderamboukane et Gossi, Kayes, Ansongo et Mopti. Ces zones ont été sélectionnées en raison de la prévalence des pratiques discriminatoires et des besoins exprimés par les communautés.

La coordination du projet DRL est assurée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), responsable de la gestion globale, du suivi-évaluation, de la conformité et de la supervision technique, depuis son bureau régional à Abidjan et son bureau de projet basé à Bamako. L'exécution opérationnelle est confiée à deux partenaires : TEMEDT, chargé de la mise en œuvre des activités sur le terrain à travers une équipe dédiée (coordinateurs, assistants parajuridiques, personnel administratif), et Anti-Slavery International (ASI), qui apporte un appui stratégique au plaidoyer régional et international, à la coordination et à la communication. Le bureau de Bamako

	accueille le Chargé de Programme National (CPN), supervisé par le Directeur du Programme Pays, appuyé par des experts techniques de l'OIT à Genève et Abidjan.
Situation actuelle du projet	Au Mali, malgré des avancées juridiques récentes, telles que l'introduction de dispositions contre l'esclavage dans la Constitution de 2023 et le projet de Code pénal, la pratique de l'esclavage fondé sur l'ascendance persiste dans plusieurs régions. Pour y faire face, l'OIT, en partenariat avec TEMEDT et Anti-Slavery International, met en œuvre depuis septembre 2023 un second projet (MLI/23/03), financé par le Département d'État américain. Ce projet a permis des avancées concrètes : plus de 1 000 personnes ont été sensibilisées à travers des campagnes communautaires et médiatiques, et des professionnels des médias ont été mobilisés pour renforcer la visibilité du phénomène. Sur le plan institutionnel, des magistrats, chefs religieux et leaders communautaires ont été formés. L'accès à la justice a été renforcé par la mise en place de cliniques parajuridiques fixes et mobiles, qui accompagnent les victimes dans leurs démarches judiciaires, ayant conduit à plusieurs condamnations. Le projet a aussi répondu aux besoins spécifiques des femmes, enfants et déplacés internes à travers une aide humanitaire, la réhabilitation de logements et des appuis à la réinstallation.
But, destinataire et portée de l'évaluation	La présente évaluation à mi-parcours vise à apprécier les progrès réalisés par le projet DRL dans la lutte contre l'esclavage fondé sur l'ascendance, en identifiant les résultats atteints, les défis rencontrés, les facteurs influençant la mise en œuvre, ainsi que les leçons et bonnes pratiques. Elle s'adresse aux partenaires du projet (OIT, TEMEDT, ASI), aux institutions nationales, au bailleur et aux autres parties prenantes, afin d'améliorer la redevabilité, de renforcer l'efficacité opérationnelle et d'orienter les décisions pour la suite du projet. L'évaluation couvre l'ensemble de la stratégie du projet, ses dispositifs de gestion et de suivi, en intégrant des dimensions transversales telles que le genre, la non-discrimination, le dialogue social et la durabilité.
Méthodologie de l'évaluation	L'évaluation a adopté une approche qualitative, complétée par des données quantitatives issues du mécanisme de suivi du projet. La collecte de données s'est appuyée sur une revue documentaire, des entretiens individuels semi-structurés et des discussions de groupe,

avec un échantillonnage raisonné couvrant les localités de Bamako, Ansongo, Mopti et Kayes. Pour des raisons de sécurité, Gossi et Ménaka n'ont pas été couvertes sur le terrain. Un total de 21 entretiens et 9 discussions de groupe ont été réalisés.

L'analyse s'est fondée sur une technique d'analyse de contenu, permettant de regrouper les données autour de thèmes et sous-thèmes pertinents.

L'évaluation a intégré les dimensions de genre, d'âge et de vulnérabilité dans la conception des outils et l'analyse des données. L'éthique de la recherche a été respectée à toutes les étapes, notamment par le recours au consentement éclairé.

Parmi les limites rencontrées figurent l'inaccessibilité de certaines zones et les contraintes sécuritaires, qui ont restreint la portée géographique de la collecte directe.

Résultats principaux et Conclusions

Pertinence

Le projet DRL est fortement aligné sur les priorités nationales et internationales en matière de développement durable, de justice sociale et de lutte contre les discriminations, en ciblant l'esclavage par ascendance.

Le projet est reconnu pour son impact sur l'accès aux droits, la sensibilisation et la réinsertion socio-économique, avec une forte adhésion des parties prenantes et des bénéficiaires.

Malgré sa pertinence stratégique, des défis persistent, notamment liés à l'insécurité, aux ressources logistiques limitées et à la réponse humanitaire insuffisante.

Cohérence

Le projet DRL présente une forte cohérence avec le projet ACCEL du BIT, notamment à travers des actions conjointes de sensibilisation et de renforcement des capacités, bien que les synergies avec le projet Anka Baara soient limitées.

Il s'inscrit dans une dynamique partenariale élargie, mobilisant des acteurs nationaux et internationaux pour répondre aux besoins des victimes et renforcer la cohésion sociale. Son rayonnement régional est illustré par l'organisation d'un colloque international sur la lutte

contre l'esclavage, favorisant le partage d'expériences entre pays concernés.

Efficacité

Le projet DRL a permis une avancée significative en matière de sensibilisation sur l'esclavage par ascendance, grâce à une diversité d'activités (campagnes, dialogues, productions médiatiques, formations). Cette approche a favorisé une évolution des perceptions, une meilleure connaissance des droits et une participation accrue des victimes aux dynamiques communautaires.

Le projet a contribué à des progrès juridiques importants, notamment l'intégration explicite de l'esclavage dans les nouveaux codes pénal et de procédure pénale. Des décisions judiciaires emblématiques et la tenue d'une cour d'assises spéciale illustrent une reconnaissance croissante du phénomène et une volonté institutionnelle de le combattre.

Les actions menées ont renforcé la capacité des victimes à comprendre et exercer leurs droits, notamment à travers les cliniques parajuridiques et la formation des parajuristes. Ce dispositif a favorisé la réinsertion, la protection et une transformation sociale marquée par une rupture avec les rapports de servitude et une affirmation de la citoyenneté.

L'engagement accru du gouvernement dans la lutte contre l'esclavage par ascendance marque une rupture historique. Grâce au plaidoyer du projet, des réformes concrètes ont été amorcées, et de nouveaux acteurs, comme les centrales syndicales, se sont mobilisés, élargissant les alliances et renforçant la portée institutionnelle du combat.

La stratégie de plaidoyer du projet a permis de faire évoluer les perceptions au sein des sphères décisionnelles, ouvrant la voie à une reconnaissance publique des droits des victimes. L'intégration des instruments juridiques dans les dispositifs étatiques traduit une appropriation progressive par les institutions.

Le succès du projet repose sur une combinaison d'actions communautaires, institutionnelles et juridiques, qui ont permis de jeter les bases d'un changement durable. La pérennisation des acquis dépendra toutefois de la continuité du plaidoyer, du

renforcement du cadre légal et du maintien de l'engagement collectif.

Impact & durabilité

Le projet a exercé une influence notable dans la lutte contre l'esclavage par ascendance, en consolidant les mécanismes communautaires et institutionnels. L'appui à des structures locales et nationales, comme les comités de médiation et la CONALEM, a permis d'ancrer durablement les actions, bien que la pérennité dépende encore de l'adoption d'un cadre juridique spécifique et de la poursuite du plaidoyer.

Les conditions de durabilité ont été intégrées dans la mise en œuvre du projet, notamment par le renforcement des capacités des partenaires et l'ancrage territorial de Temedt. L'implication des femmes, l'intégration de la thématique dans les programmes scolaires et le soutien à l'insertion professionnelle sont perçus comme des leviers essentiels pour un changement durable.

Le projet a suscité une mobilisation multisectorielle impliquant institutions étatiques, société civile et acteurs communautaires. Cette convergence d'acteurs a renforcé l'ancrage technique et institutionnel des actions, posant les bases d'une pérennisation, à condition de formaliser les engagements et d'intégrer durablement la lutte contre l'esclavage dans les politiques publiques.

Thèmes transversaux

Le projet DRL a intégré une approche inclusive en ciblant prioritairement les femmes victimes d'esclavage par ascendance, souvent déplacées et en situation de précarité, tout en prenant en compte les besoins d'autres groupes vulnérables comme les personnes en situation de handicap.

Le projet a favorisé une transformation sociale inclusive, marquée par une amélioration du statut des victimes, une répartition équitable des bénéfices entre les groupes sociaux, et une restauration de la dignité.

La mise en œuvre du projet a mobilisé un large éventail d'acteurs institutionnels et sociaux, dont le Conseil National du Patronat du Mali, les centrales syndicales et plusieurs ministères sectoriels. Cette collaboration intersectorielle a renforcé l'ancrage

institutionnel du projet et sa conformité aux normes, tout en posant les bases d'une lutte collective et durable contre l'esclavage par ascendance.

RECOMMANDATIONS, LEÇONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES

Principales recommandations et suivi

Pour orienter la suite du projet et assurer la durabilité de ses effets, plusieurs recommandations clés ont été formulées :

Recommandation 1. Renforcer la sensibilisation, en vulgarisant notamment les nouvelles dispositions du Code pénal sur l'esclavage ;

Recommandation 2. Poursuivre une assistance intégrée aux victimes, combinant soutien humanitaire, insertion socio-économique, et résolution des litiges fonciers ;

Recommandation 3. Soutenir les organisations de la société civile dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de plaidoyer ;

Recommandation 4. Renforcer l'accompagnement psychosocial et juridique, notamment par des dispositifs de proximité dans les zones reculées ;

Recommandation 5. Consolider le dispositif de suivi-évaluation, par la digitalisation des outils et le renforcement des capacités des équipes ;

Recommandation 6. Intégrer les acquis du projet dans les cadres institutionnels nationaux.

Principales leçons apprises et bonnes pratiques

Leçons apprises

LA1. La lutte contre l'esclavage fondé sur l'ascendance demande un engagement durable, un cadre juridique solide et des ressources adaptées.

LA2. La flexibilité et l'adaptation rapide aux contextes difficiles sont cruciales pour la continuité du projet.

LA3. L'implication des leaders religieux et coutumiers renforce l'acceptation sociale et la résolution pacifique des conflits.

LA4. Le contexte politique peut offrir des opportunités pour intégrer la lutte dans la législation nationale.

Bonnes pratiques

BP1. Les droits fonciers sont un levier clé à intégrer dans la stratégie globale de lutte.

BP2. Une approche participative et centrée sur les victimes favorise la mobilisation locale et la durabilité des actions.

BP3. Le renforcement des capacités des acteurs locaux est essentiel pour pérenniser les résultats.

BP4. L'appropriation des normes juridiques par les acteurs locaux est une étape décisive vers l'institutionnalisation.